

Meslay-du-Maine, le 5 décembre 2025

« Prénom » Nom
adresse
CP COMMUNE

Objet : Mise en place d'un système d'ouverture par carte sur les conteneurs d'ordures ménagères

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de **l'amélioration continue du service de gestion des déchets**, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez modernise ses espaces propreté. Dans les prochaines semaines, **un système d'ouverture par carte** sera mis en place sur les conteneurs d'ordures ménagères (conteneur à tambour) du territoire.

Vous recevrez **une carte personnelle**. Celle-ci vous permettra d'ouvrir ces conteneurs en toute simplicité : il suffira de **présenter votre carte devant le lecteur**, la trappe se déverrouillera automatiquement et vous pourrez déposer votre sac d'ordures ménagères comme d'habitude.

Ce **dispositif** sera **fonctionnel à partir du début de l'année 2026**.

A noter qu'il **concernera les conteneurs d'ordures ménagères**. Vos habitudes de dépôt ne changent donc pas. Cette évolution vise à éviter les dépôts extérieurs aux 22 communes du territoire et à garantir un service plus équitable et durable pour l'ensemble des habitants.

Un second courrier vous sera adressé dans les prochaines semaines pour vous transmettre votre carte et toutes les explications nécessaires à son utilisation. **Nous vous invitons à être vigilants à la réception de ce courrier.**

Afin de présenter cette évolution et de répondre à vos questions, une **réunion d'information** aura lieu le :

Jeudi 8 janvier à 19h

à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
1 Voie de la Guiterrière
53170 Meslay-du-Maine

Dans le cadre du plan Vigipirate, nous vous invitons **à vous inscrire pour participer à cette réunion** en allant sur le site internet www.paysmeslaygrez.fr (rubrique Actualité) ou en scannant le **QR Code** ci-dessous :



Trois permanences sans rendez-vous seront également proposées au mois de janvier pour toute demande ou complément d'information : **les mercredi 28 janvier, lundi 2 février et vendredi 6 février de 14h à 17h**, à la Communauté de communes.

Vous trouverez, dans ce courrier, **une fiche explicative** présentant de manière simple le **fonctionnement de la carte d'accès** et les étapes d'utilisation lors du dépôt. Elle vous permettra de comprendre concrètement comment ce dispositif s'applique au quotidien.

Enfin, une **foire aux questions (FAQ)** est également jointe pour répondre aux **principales interrogations** que vous pourriez avoir : explication du dispositif, utilisation de la carte, perte de celle-ci, etc.

Ces documents ont pour objectif de **vous accompagner au mieux** dans cette évolution du service de collecte des déchets.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre implication dans cette démarche collective au service d'un territoire plus propre et plus responsable.

Avec nos salutations les plus sincères,

Jérôme LANDELLE
Vice-président en charge des Déchets
Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

